

## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 11/2025 : BUDGET 2026

# ERRATUM

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous nous référons à notre rapport cité en titre et souhaitons apporter les corrections suivantes :

En page 12 en bas, il y a lieu de supprimer le passage suivant :

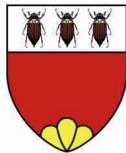
*«Il convient de rappeler que les revenus 2024 avaient déjà été minorés par l'impact d'une provision (CHF 1.9 mios.) correspondant à 100% d'un litige avec un contribuable. Si l'on retrait l'impact de cette provision sur les comptes 2024, la baisse estimée de collecte de l'impôt en 2026 est de CHF 4.2 mios. soit 20%. Sans l'impact de cette provision, l'impact est de CHF 2.3 mios., soit 11%.»*

et de le remplacer par :

*« Il convient de rappeler que le résultat 2024 avait déjà été minoré par l'impact d'une provision de CHF 1.9 mios. portée en augmentation des charges et correspondant à 100 % d'un litige avec un contribuable. Sans l'impact de cette provision, la baisse estimée de collecte de l'impôt au budget 2026 est de CHF 0. 4 mio. par rapport aux comptes 2024, soit 1.9 %. »*

Cette modification est due à une mauvaise interprétation de la façon dont la provision a été comptabilisée et, par voie de conséquence, de son impact sur les revenus fiscaux.

Pour terminer, précisons que cet erratum ne remet aucunement en question les conclusions de notre rapport qui vous proposent d'accepter le **préavis 11/2025** sans modification.



## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 11/2025 : BUDGET 2026

## ERRATUM

Pour la Commission des finances unanime :

Christian MARREL .....  
Président

Amélie RAMONI-PERRET .....

Daniele ANNESE .....

Gaël Giroud .....

Olivier Guignard .....

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 2 décembre 2025